

OBJET : Autorisation de solliciter auprès de la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de la Seine-Saint-Denis une subvention dans le cadre de l'action "Point d'Accueil et d'Ecoute Mosaïque" et de signer la convention correspondante.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de ~~Madame l'Adjointe au~~ Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique,

Considérant que la ville d'Aubervilliers mène, notamment à travers l'activité de son Service Communal d'Hygiène et de Santé, une action de lutte contre le mal-être des adolescents et les conduites à risque,

Considérant que le SCHS gère depuis plusieurs années une structure appelée Point d'accueil et d'écoute Mosaïque visant l'expression et l'écoute des jeunes souffrant de difficultés diverses,

Considérant qu'il y a lieu de reconduire le dispositif en 2004,

Considérant que cette année l'Etat subventionne l'action à hauteur de 35.000 euros,

Vu le budget communal,

A la majorité des membres du Conseil, le groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenu,

**DELIBERE**

ARTICLE UNIQUE : Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales une subvention à hauteur de 35.000 euros pour la prorogation de l'action "Point Accueil et Ecoute Mosaïque" en 2004 et à signer la convention correspondante.

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué-Le Maire